

ABONNEMENT.

30 fr.
18 fr.
10 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois...

SAUMUR, le 5 Février 1876.

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Elections à la Chambre des députés.

Candidat :

HENRI DELAVAU

DÉPUTÉ SORTANT.

Messieurs et chers concitoyens.

En 1871, élu député par plus de cent mille suffrages, j'espérais, comme vous, le salut de la France d'un gouvernement qui nous eût donné la sécurité à l'intérieur, des alliances à l'étranger et de meilleures conditions de paix.

Aujourd'hui, sous une Constitution qui se donne à titre d'essai et fixe elle-même l'époque de sa révision, qui donc peut refuser son respect à la loi et son concours au pays ?

Si vous avez toujours confiance en moi, je continuerai à défendre la religion, la famille, la propriété, bases de l'ordre social, et à fortifier, en des mains loyales et fermes, l'autorité qui seule assure la liberté des honnêtes gens.

L'avenir est encore plein d'inquiétudes ; unissons nos efforts afin que la France puisse développer, dans le calme et la paix, ses forces et ses richesses, sous un gouvernement respecté.

Honoré d'un nouveau mandat, je soutien-

drais donc résolument la politique du Maréchal, dont le programme conciliant et conservateur doit rallier tous ceux qui aiment sincèrement leur pays.

Né au milieu de vous, ai-je besoin d'ajouter que tous les intérêts de notre arrondissement me sont chers et que je serai toujours prêt à les soutenir.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mon entier dévouement.

H. Delavan,

Député sortant.

Bulletin politique.

LA NOTE DU COMTE ANDRASSY.

L'ambassadeur austro-hongrois à Constantinople a présenté, le 31 janvier, au gouvernement ottoman, la note du comte Andrassy, dont il lui a laissé copie.

Cette démarche a été très-énergiquement appuyée, d'abord par les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne, et ensuite par ceux de la France, de l'Angleterre et de l'Italie.

L'Agence télégraphique russe nous apprend, dans un télégramme du 4^r février, que « tous les ménagements de forme seront observés dans le mode de procéder, mais que le point essentiel est toujours la réponse écrite, afin d'agir efficacement sur les insurgés ».

Cette réponse écrite a encore un autre but, celui de mieux préciser la situation respective de la Turquie et des puissances signataires du traité de Paris. Elle aura en même temps pour conséquence d'engager le gouvernement turc au même titre que le pourrait faire un traité conclu entre le padichah et les six cabinets européens.

Il serait bien difficile au sultan de repousser une demande ainsi présentée et ainsi ap-

puyée. Mais il ne suffit pas de prendre des résolutions, il faut les mettre à exécution, et tout d'abord déterminer les insurgés à déposer les armes.

On échouerait complètement dans cette tâche s'il était vrai que le Monténégro, entraînant successivement la Serbie, fût prêt, comme on l'a maintes fois affirmé, à entrer bientôt en campagne. Ces nouvelles sont certainement exagérées, et on les dément de toutes parts, avec plusieurs autres qui se rapportent également à la Tsernagore et à la Serbie.

Les trois cabinets impériaux ont dû néanmoins s'en préoccuper, et on annonce aujourd'hui qu'ils auraient adressé simultanément, et par cela même avec d'autant plus d'autorité, de sérieuses représentations au prince de Monténégro. Ils auraient fait entendre au prince Nikitza que dans le cas où l'attitude du Monténégro continuerait à n'être pas correcte, non-seulement la Porte serait laissée libre d'agir à sa guise, mais encore serait appuyée par les trois empires dans son action contre la principauté.

Nous ne garantissons point la parfaite exactitude de ces informations. Elles paraissent du moins très-vraisemblables, car, si l'on veut la fin, il faut vouloir aussi les moyens.

On a prétendu, il est vrai, que la Prusse ne cherche, tout en sauvant les apparences, qu'à attiser le feu en Turquie, afin de mettre aux prises la Russie et l'Autriche, et de profiter ensuite du conflit pour, poursuivant, du côté de l'Occident, ses intérêts particuliers.

On a été plus loin en supposant que M. de Bismark serait heureux de voir l'empereur François-Joseph s'agrandir aux dépens du sultan Abd-ul-Aziz, afin d'avoir un prétexte pour annexer l'Autriche allemande, à titre de compensation.

Un journal officieux de Berlin s'attache à démontrer la fausseté de cette hypothèse dans un article dont voici le résumé.

Répondant à une assertion de la Germania, d'après laquelle le prince de Bismark songerait à profiter des complications qui

ont surgi en Orient pour amener la partie allemande de l'Autriche à l'empire d'Allemagne, la Post, de Berlin, s'exprime de la manière suivante :

« Le prince de Bismark a déclaré un jour à un prince hongrois qu'il ferait la guerre à quiconque qui chercherait à amener la ruine de l'Autriche.

L'Allemagne est, en effet, on ne peut plus intéressée à l'existence de l'Autriche. L'annexion de la partie allemande de l'Autriche à l'empire d'Allemagne aurait non-seulement pour résultat d'augmenter les difficultés intérieures de cet empire au point de les rendre insurmontables, mais imposerait aussi à l'empire d'Allemagne la tâche énorme de mettre de l'ordre dans le chaos du Sud-Est de l'Europe, et autant que possible d'y maintenir l'ordre.

Il n'y a certainement aucun homme d'Etat qui voie aussi clairement que le prince de Bismark ce qui peut arriver lorsque les peuples et ceux qui les dirigent s'exagèrent leur puissance. Selon nous, l'Autriche a laissé passer le moment où elle pouvait agir dans la presqu'île du Balkan et doit se trouver satisfaite d'en être quitte pour laisser pendant longtemps aller les choses. Quant à une annexion de la partie allemande de l'Autriche à l'empire d'Allemagne, personne dans les sphères officielles de Vienne ne peut s'imaginer que l'on y songe à Berlin.

Chronique générale.

On lit dans le Journal des Débats :

« Après la séance de la commission de permanence, M. le duc d'Audoubert-Pasquier a engagé ses collègues à se préoccuper du cérémonial qui devra être observé pour la transmission des pouvoirs de l'Assemblée nationale aux deux prochaines Chambres. C'est là, en effet, une grave et sérieuse question.

Il lui paraît bien difficile, pour ne pas dire

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ENSEIGNEMENT MUTUEL.

(Suite et fin.)

Berthe entra dans le cabinet de son mari. La table était couverte de mémoires, de journaux de médecine ni coupés, ni dépliés, et la plupart encore sous bande.

— Autrefois ce n'était pas ainsi ! se dit-elle ; il travaillait, il se tenait au courant de tout, et maintenant... voilà déjà qu'on l'accuse de n'être pas laborieux. Oh ! ce maudit cercle ! Mais c'est ma faute aussi !

Le soir, après la retraite des enfants, M. Hermond vit avec étonnement sa femme, en peignoir blanc, avec un gracieux petit bonnet, étonnée dans un fauteuil sans paraître songer à le quitter.

— Est-ce que tu ne vas pas t'habiller, Berthe ? lui demanda-t-il. Je n'ai pas oublié que je dois te mener au bal.

— Je n'ai pas envie d'aller au bal ce soir. J'ai quelques petits vêtements à arranger pour nos pauvres voisins ; la mère en est incapable. Ainsi donc,

si tu me le permets, je vais emporter mon ouvrage dans ton cabinet, et je conduirai près de toi pendant que tu liras une brochure qu'on doit examiner demain. L'auteur te prie de la défendre, et je lui ai promis que tu l'en occuperais.

— Oui ! il faut donc que je travaille ce soir ? Moi qui comptais me reposer ! Au fait, si tu me donnes l'exemple, je peux bien le suivre. A l'ouvrage !

La soirée passa vite.

Le lendemain, le jeune médecin remerciait chaleureusement M. Hermond, et tous ceux qui l'avaient entendu parler louaient sa science profonde et l'éloquence de sa parole.

Berthe, pendant ce temps-là, se rendait chez Annette.

La pauvre femme avait essayé d'ajuster les vêtements à la taille de ses enfants ; mais, maladroitement, défiant d'elle-même, et cherchant toujours à se donner le moins de mal possible, elle y avait fort mal réussi.

M^{me} Hermond lui montra comment elle devait s'y prendre, et le mal fut bientôt réparé.

Comme elle allait sortir, le mari entra.

Il eut d'abord un regard joyeux pour ses enfants bien vêtus, bien lavés et bien peignés, puis, trahissant les épaules :

— Des habits de prince dans une étable à porcs ! Et il grommela-t-il d'un ton bourru. Et il s'en alla.

— Vous voyez, avec lui, ce n'est pas la peine de bien faire, dit Annette dépitée.

— Essayez encore, reprit Berthe, qui comparait dans son cœur la rudesse de cet homme et la bienveillance avec laquelle son mari avait accueilli son essai de retour à la vie de famille. Essayez ; nettoyez un peu la chambre, vous verrez qu'il grondera moins.

Elle lui montra ce qu'il fallait faire.

Le lendemain, quand elle revint, les lits étaient en ordre et les ustensiles lavés.

Il manquait encore bien des choses à cette chambre pour en faire un lieu habitable ; mais le pauvre Baptiste, à ce qu'il paraît, se contentait de peu, car sa femme dit à M^{me} Hermond qu'il ne l'avait pas battue en rentrant, et qu'il n'était pas allé le soir au cabaret.

Les semaines se passèrent.

Berthe avait pris à cœur la régénération de cette pauvre famille.

Annette, qui était indolente, mais non pas stupide, n'avait pas tardé à comprendre qu'il valait mieux travailler que d'être battue.

Puis elle avait peu à peu pris goût à l'ordre et à la propreté, ainsi qu'au bien-être que lui procuraient les dons de M^{me} Hermond.

Celle-ci, tout en s'occupant de ses pauvres voisins, n'avait pas négligé sa propre maison. Elle sortait peu, lisait pour pouvoir donner la

réplique à son mari qui causait volontiers littérature ; et les sonates de Mozart, que le docteur aimait, avaient remplacé sur le piano les quadrilles et les valse, sa seule musique depuis longtemps.

Ses enfants ne la quittaient plus guère.

D'abord un peu gênés avec leur mère, ils s'étaient bientôt apprivoisés, et préféraient maintenant sa société à celle de leur bonnet.

Berthe causait avec eux, éduquait leur caractère, et sentait qu'elle se rapprochait d'eux. Elle leur apprenait à lire.

Claire était vive et intelligente ; en lui faisant honte de son ignorance, sa mère en obtint bien vite de l'application, et quand elle fut en état d'enseigner aux autres le commencement de sa petite science, Berthe l'emmena chez les voisins et la chargea d'apprendre à lire aux enfants d'Annette.

Claire se recula d'abord avec dédain au vu de cette pauvre demeure, mais quand elle vit sa mère s'asseoir sur le banc maintenant soigneusement lavé, et prendre sur ses genoux les petits enfants brillants de santé et de fraîcheur, elle daigna s'approcher, et faire connaissance avec eux.

Tout avait changé dans la maison de l'ouvrier : chaque objet était à sa place ; ni trous, ni taches nulle part, et le soleil pénétrait gaiement par les vitres claires.

Baptiste s'adoucissait peu à peu, et enfin, un

impossible, de demander aux 710 membres de l'Assemblée nationale de se trouver présents à Versailles le 8 mars. Ceux qui feront partie soit du Sénat, soit de la Chambre des députés, viendront certainement; mais il est plus que douteux que les autres consentent à se déranger.

M. le président de l'Assemblée estime qu'il faut régler cette question de transmission dans tous ses détails et s'occuper du local dans lequel on procédera à cette cérémonie.

Cette transmission des pouvoirs pourrait peut-être se faire par la commission de permanence réunie au bureau tout entier de l'ancienne Assemblée, aux bureaux provisoires des deux Chambres, composés des membres les plus âgés et les plus jeunes des dites Chambres.

M. le président d'Audiffret-Pasquier a annoncé que cette question de transmission sera résolue définitivement dans la prochaine séance de la commission de permanence.

Le Journal du Midi, d'Avignon, publie la dépêche suivante que M. Buffet a télégraphiée aux préfets et que reproduisent plusieurs journaux de province:

« En réponse aux bruits contraires qui seraient répandus, vous pouvez affirmer nettement que les élections du 30 janvier donnent une majorité au parti conservateur. »

On lit dans l'Espérance du peuple :

Il résulte des renseignements reçus et publiés par des feuilles parisiennes que l'échec de M. Louis Blanc cause, d'un bout à l'autre du pays, parmi les radicaux, un désappointement dont nous constatons la preuve dans cinquante journaux du parti.

Freycinet, Hérolin, Tolain, ne trouvent pas grâce devant eux : « le succès de ces modérés » est imputé à crime aux électeurs de Paris.

A Nantes, pour les élections législatives, un semblable conflit démocratique et social vient de surgir.

Le Phare de la Loire présente et appuie fortement la candidature de M. Charles Lemonnier qu'il oppose, comme étant plus modérée, à celle de M. Laisant, trop radical. Etre jugé ainsi par ses pairs ! Il faut que la discorde soit bien forte dans le camp républicain. Quel est donc ce mystère ? faut-il dire comme dans la Dame blanche... ce mystère infernal, c'est vraiment très-originalement !

Il importe peu du reste que le choix des radicaux se porte sur le grand avocat des doctrines anti-religieuses ou sur le démocrate en chef du Conseil général.

Que ne peut-on leur décerner la candidature par un *ex aequo fraternel* !

Nous croyons savoir que le journal la France est poursuivi pour publication de

fausses nouvelles. Il s'agit de l'article publié avant-hier par ce journal et où il est dit que M. Buffet aurait annoncé au Président de la République qu'il donnerait sa démission après le 20 février, et qu'il accepterait les fonctions de gouverneur de la Banque; et aussi de l'article d'hier, où le même journal prétend maintenir l'exactitude de ses informations.

Le courrier de Bourbon, arrivé hier matin, annonce qu'un cyclone a passé, le 22 décembre, sur cette île.

C'est le quartier de Saint-Denis qui a le plus souffert. Des bâtiments nombreux ont été renversés ou découverts, les communications ont été interrompues, les navires en chargement ont dû prendre le large.

A terre, il n'y a eu que deux victimes; mais on n'a pas de nouvelles de bateaux partis de la Possession avec une vingtaine de passagers; on veut espérer que les passagers auront été recueillis par quelque navire.

On ne sait pas encore quels seront les effets du cyclone pour les récoltes.

LES RÉUNIONS ÉLECTORALES

A PARIS.

Nous empruntons à l'Opinion nationale, journal républicain, le compte rendu de deux réunions électorales qui viennent d'avoir lieu dans les 4^e et 17^e arrondissements de Paris. Ce tableau donne la mesure de la modération que l'on peut attendre du parti radical :

4^e arrondissement.

Douze à quinze cents personnes environ assistaient hier soir à une réunion publique tenue dans la salle Rivoli, rue Saint-Antoine.

L'engorgement est réellement effrayant. Beaucoup d'électeurs sont obligés de sortir faute de place. En revanche, nous apercevons dans la salle plusieurs enfants : cela ne fait pas compensation.

La séance est ouverte à huit heures un quart.

Le bureau est ainsi composé : M. Henrici, président; MM. Barodet et le docteur Georges Martin, assesseurs; Caraje, secrétaire.

M. Aulu déclare que tous les groupes qui s'étaient formés pour soutenir diverses candidatures se rallient à la candidature de M. Louis Blanc, pourvu que cet honorable citoyen déclare se présenter dans le 4^e arrondissement.

Deux ou trois cents spectateurs environ accueillent cette communication par des applaudissements frénétiques.

Cependant un assistant risque quelques observations. Il dit qu'il serait fâché que l'on posât la candidature de M. Louis Blanc comme une protestation intransigeante (cris variés), comme une protestation contre la politique suivie par M. Gambetta, et qui a porté d'excellents fruits.

Il répète qu'il ne faut pas de protestation

intransigeante. (Réclamations d'un certain nombre de personnes. Cris: Vous l'avez déjà dit! Assez! assez! — L'orateur, découragé, renonce à la parole.)

M. Barodet déclare répudier, pour sa part, l'épithète d'intransigeant (Bravos), bien qu'il n'ait pas voté les lois constitutionnelles.

Il sera toujours l'ami des républicains sincères, et ne se prêtera pas à des attaques contre ceux qui ont pris part à l'acte constitutionnel, parce qu'ils ont suivi l'inspiration de leur conscience. Mais il importe de nommer, avant tout, ceux qui ont souffert pour la cause, par conséquent de voter pour M. Louis Blanc.

Une partie de l'assistance fait à M. Barodet une véritable ovation.

Le président informe ensuite l'assemblée que tous les candidats, MM. Barodet, Menier, Martin, etc., déclarent se retirer devant M. Louis Blanc, tous sauf M. Charles Loiseau. (Cris d'indignation, huées.) M. Charles Loiseau, reprend le président, appartient à ce groupe du centre gauche qui veut toujours tout pour lui.

Cette gracieuse boutade obtient un vif succès auprès de la partie la plus bruyante du public qui voue le centre gauche à l'exécration.

A ce moment, M. Barodet se retire. Il est salué sur son passage par les cris de vive Barodet! vive la République! Plusieurs personnes lui serrent les mains avec effusion. M. Barodet, à moitié étouffé, se dérobe le plus vite possible à cette ovation générale.

Un citoyen prononce ensuite un discours dans lequel il exprime le désir d'être représenté par des hommes qui marchent carrément. (Tépignements sous quelques bancs.)

L'orateur ne veut plus de marchandages politiques; on se dispute les places, mais ce qu'on ne se dispute pas, ce sont les principes (sic). Nous avons la liberté, mais nous ne savons pas en user (protestations exaspérées); il faut nommer des gens qui ne nous trahissent pas comme l'ont fait les Ollivier et les Laurier.

Le président prévient son auditoire que dès l'ouverture de la session nous entrerons dans une période de luttes implacables et ardentes.

Il faut se défier des monarchistes; bien que leur cervelle soit obtuse (Cris d'enthousiasme sur quelques bancs), ils comprendront qu'il faut se rallier à la République, et ils viendront au centre gauche.

Le centre gauche, voilà l'ennemi! D'après l'orateur, si l'on ne nomme pas quelques hommes de 93, des hommes ayant de l'audace comme le voulait Danton, la lutte sera impossible entre les républicains radicaux et les républicains qui se disent conservateurs et qui ne songent qu'à exploiter le peuple.

Ces dispositions, dépourvues d'aménité, paraissent du goût d'un certain nombre de personnes qui applaudissent à tout rompre; la majorité reste silencieuse.

Après diverses observations du président, de M. Aulu et d'un autre citoyen, la réunion

nomme une délégation chargée d'offrir la candidature à M. Louis Blanc.

La séance est ensuite levée à 10 heures.

17^e arrondissement.

Président, M. Level, conseiller municipal; assesseurs, MM. Mauduit, de Heredia, Erard, Charbonnier; M. Crestin, secrétaire.

Au début de la séance, qui se tient salle de la rue de Lévis, 8, M. Heredia explique ainsi qu'il l'a fait avant-hier dans la réunion de l'avenue de Wagram, les raisons qui ont motivé son désistement et le choix du candidat Lockroy. Après le vote sénatorial de dimanche dernier, le besoin de discipline lui a paru nécessaire et l'affirmation de la candidature Lockroy une revendication utile.

MM. Lockroy et Floquet arrivent à ce moment; M. Level veut remettre la présidence à M. Floquet, qui refuse. M. Lockroy prévient que son ami, M. Floquet, a l'intention de prendre la parole, que le président lui offre de suite, bien que plusieurs orateurs se soient fait inscrire pour discuter ou appuyer la candidature de M. Rigault.

A ce moment, M. Rigault, la salle, vient les électeurs à une réunion qui aura lieu vendredi.

Les cris : A la tribune ! se font entendre. M. Rigault se présente et dit qu'il ne juge pas à propos de prendre la parole ce soir.

M. Pomet se présente et attaque fortement la candidature Rigault, qu'il trouve prématurée. La démocratie doit être méfiante.

M. Rigault n'a pas donné assez de preuves, et puis il y a une certaine brochure intitulée : *La Démocratie devant l'empereur Napoléon III*.

Lecture est donnée de la préface de cette brochure par l'orateur.

M. Rigault veut ensuite prendre la parole et ne l'obtient qu'avec peine.

Un malentendu se produit, et il faut l'intervention de l'assemblée pour empêcher M. Pomet de revenir à la tribune.

Après un silence péniblement obtenu, M. Rigault présente la justification de sa brochure, qui fut écrite en 1865, à une époque où la France était silencieuse et où un homme seul parlait, Victor Hugo. L'auteur a dit prendre la forme ironique et non la forme comique, comme un journal l'a dit.

Au reste, dit-il, en 1874, lors des élections municipales, la brochure de 1865 avait été discutée, élucidée, et les hommes qui soutenaient sa candidature au conseil municipal s'appelaient Lockroy, Charbonnier, Quentin, Mauduit, Floquet, Hippolyte Libert, etc. Pourquoi donc la lui reprocher maintenant ?

M. Rigault continue la lecture d'une partie de cette brochure, mais l'assemblée déclare M. Floquet.

Un orateur veut soutenir la candidature de M. Rigault. (Bruit, tumulte.) « Eh bien ! dit cet orateur, si le choix est fait, nous nous plus qu'à nous retirer. »

M. Lockroy renonçant à la parole,

jour, Annette toute joyeuse annonça à M^{me} Hermond que la veille il lui avait remis sa paye de la semaine sans en distraire un centime.

Comme elle disait cela, l'ouvrier entra, embrassa les deux petits enfants qui coururent à lui, pendant que l'ainé, immobile, n'osait quitter Claire qui lui donnait sa leçon de lecture; et tout en regardant tendrement sa femme, embellie et rajeunie par le courage, le travail et la bonne volonté :

— Vous êtes un ange du bon Dieu, Madame, dit-il à Berthe, et je vous souhaite tout le bonheur possible dans votre ménage, pour vous récompenser du bien que vous avez fait chez nous.

Berthe rentra chez elle le cœur content, tenant par la main sa fille, qui ne parlait plus de sa toilette, mais qui calculait en sautant combien il lui faudrait d'argent pour habiller tous les petits pauvres du voisinage.

Quand elle raconta à son mari ce qui venait de se passer :

— Je savais, dit le docteur d'une voix émue, que les hirondelles peuvent bien raser la terre du bout de l'aile, mais qu'elles n'y restent pas et remontent vite au ciel.

Berthe rougit, mais elle serra la main de son mari. Elle se sentait remontée aux cieux, et elle était décidée à y rester.

— Père, disait Georges en le tirant par sa manche, combien me donneras-tu de sous si je lis deux

fois ma leçon ? C'est pour les malheureux, mon argent.

— Vous les aimez donc bien, les malheureux, puisque vous voulez travailler pour eux ? demanda le père en souriant.

— Oui, oui, nous les aimons ! dirent les petites voix.

Le père les serra sur son cœur.

— Continuez ainsi, mes chers petits, leur dit-il, et n'oubliez jamais que dans la vie tout est là : travail et amour !

(Magasin pittoresque.)

CONCERT DE CHARITÉ

Au profit des pauvres secourus par le Bureau de bienfaisance.

Mercredi 9 février, à 8 heures du soir, un Concert de charité sera donné, au Théâtre, par la Société musicale de la ville de Saumur, sous la direction de M. MEYER, avec le concours de M. GOUBAULT (élève d'Alard), violon solo du théâtre d'Angers, M. LEBERT, hautbois solo du même théâtre, et de MM. les amateurs et artistes de la ville.

Ainsi que nous l'avons dit déjà, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance apporte son patronage à ce Concert destiné à soulager l'infortune; elle ne sau-

rait trop encourager des œuvres qui tendent à lui procurer des ressources destinées au soutien de plus de six cents pauvres répartis dans toute la ville; les secours dont elle dispose sont inférieurs à leurs besoins.

Des dames, toujours dévouées quand il s'agit d'une œuvre de charité, ont accepté de faire une quête au profit des indigents dans l'intervalle qui séparera les deux parties du Concert.

De leur côté, MM. les membres de la Société musicale apportent tout leur zèle pour procurer aux assistants l'agrément qu'ils peuvent attendre de cette soirée.

PROGRAMME DU CONCERT.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o *L'italienne à Alger*, ouverture de Rossini.
- 2^o *La Part du Diable*, fantaisie de Verroust, pour hautbois, par M. LEBERT.
- 3^o *Qui vive!* par M. B...
- 4^o *La Poupée malade*, chantée par M^{lle} X..., âgée de 10 ans.
- 5^o Fantaisie d'Alard sur *Robert le Diable*, pour violon, par M. GOUBAULT.
- 6^o *I like but nigik*, scène comique, par M. M...
- 7^o *Béatrice*, fantaisie de Bellini.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o *Tancredi*, ouverture à grand orchestre (Rossini), par les amateurs de la ville.
- 2^o Duo du *Chalet*, par des amateurs.

3^o *Deux pensées fugitives*, d'Ernst et Heller, par M. GOUBAULT.

4^o *Oiseaux légers*, chant de Gumbert.

5^o *La Tour des Pins*, fantaisie de Hemmette.

6^o *Don Pasquale*, fantaisie de Verroust, par M. LEBERT.

7^o *Le Monde tel qu'il est*, chansonnette composée par M. M...

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 7 février 1876.

MONTE-CRISTO

Grand drame en 5 actes, 2 parties et 13 tableaux par Alexandre Dumas.

Vu son importance et sa longueur, cette œuvre sera jouée seule.

Floquet soutient énergiquement la candidature de M. Lockroy.

En présence des comités conservateurs, de l'union conservatrice, qui est sous l'égide d'un général légendaire, de l'union nationale placée sous la protection de ceux qui ont perdu la France, il recommande l'union républicaine dont le dix-septième arrondissement a déjà donné l'exemple.

L'orateur reprend pour les républicains ce titre de conservateurs, rappelle que c'est 1789 qui a fondé la famille, la propriété, la liberté religieuse.

Il reprend et examine le programme signé par le comité et en soutient tous les articles, y compris celui de l'amnistie, qu'il veut entière et complète; car, si l'on s'arrêtait aux classifications, le citoyen Ranc, comme il l'a déjà dit, resterait à la porte de la France. (Nombreux applaudissements.)

L'ARMÉE AU SÉNAT.

Le nombre des sénateurs appartenant à l'armée, soit de terre, soit de mer, s'élève à trente-trois; voici la liste complète:

Armée de terre: Colonel d'état-major d'Andlau. — Général de division (réserve) d'Aurelle de Paladines. — Général de brigade en retraite d'Andigné. — Colonel d'état-major de Bastard. — Général de brigade Billot. — Général de brigade Boissonnet. — Maréchal Canrobert. — Inspecteur du service de santé (réserve) Cazalas. — Général de division (réserve) de Chabron. — Général de division (réserve) Changarnier. — Colonel de Chadois. — Généraux de division Chanzy et Chareton. — Général de division de Cissey. — Général de brigade (réserve) Dubois-Fresnay. — Général de brigade marquis d'Espéuilles. — Général de division Espivent de La Villeboisnet. — Général de brigade (réserve) Guillemaut. — Général de division de Ladmirault. — Général de division Letellier-Valazé. — Général de brigade Loysel. — Colonel en retraite Meynadier. — Général de division Pourcet. — Général de brigade (réserve) Robert.

Armée de mer. — Vice-amiraux de Dompière d'Hornoy et Fourichon; général de division d'artillerie de marine Frébault; contre-amiraux de Kerjégu et Jaurès; contre-amiral (réserve) de Montaignac; général de division d'artillerie de marine (réserve) Pellissier; vice-amiraux Pothouau et baron de la Roncière Le Noury; capitaine de frégate de Rosamel.

On voit que le chiffre des sénateurs militaires, élus par l'Assemblée ou dans le scrutin du 30 janvier, est considérable. Entre tous les intérêts supérieurs du pays, ceux de l'armée ont obtenu proportionnellement la plus forte représentation.

Ce résultat s'explique par deux raisons. En premier lieu, les militaires ne sont point éligibles à la Chambre des députés; il est donc naturel que les représentants spéciaux de l'armée soient plus nombreux dans le Sénat. Mais la seconde raison est encore plus légitime; le nombre relativement élevé et supérieur de nos sénateurs militaires prouve, en dehors de toute question de parti, quel intérêt s'attache, dans notre pays, à la réorganisation de l'armée.

L'Assemblée a jeté les premières bases; il s'en faut de beaucoup que l'œuvre soit terminée; il reste à voter des lois d'une importance capitale, la réforme de l'état-major, de l'intendance, de l'avancement, etc. Pour les lois mêmes qui ont déjà été adoptées, il importe d'en contrôler avec soin et d'en diriger avec compétence l'exécution; il faut encore observer les résultats définitifs, étudier les corrections indiquées par l'expérience.

En un mot, la proportion très-forte des hommes du métier, qui ont été nommés au Sénat, prouve combien l'opinion publique, dans notre pays, entend soutenir le mouvement de réformes qui date de nos désastres; elle veut que ce mouvement se continue, se développe, non point dans un but quelconque d'agression, mais afin, comme on l'a dit, de fermer solidement les portes de notre maison.

A ce point de vue général, l'armée ne peut qu'être satisfaite dans son patriotisme de la place éminente qui est faite à ses intérêts dans les institutions républicaines de la France.

Maintenant, dit l'Opinion nationale, si on étudie les noms qui composent la liste des sénateurs militaires, on peut en citer un

certain nombre qui permettent de croire que la cause des progrès sérieux et urgents sera vaillamment soutenue dans le Sénat.

Ainsi, les généraux Chanzy, Chareton, Billot, Frébault, Pourcet, Guillemaut, Boissonnet, le colonel d'Andlau, etc., sont connus, non-seulement par leurs mérites personnels, mais encore comme des partisans convaincus de toutes les réformes nécessaires. C'est là le point important....

Etranger.

ANGLETERRE.

On lit dans le Times, de Londres:

Depuis l'acceptation par l'Angleterre de la Note du comte Andrassy, l'intérêt qui se rattache aux actes immédiats de la diplomatie a diminué. Le public a été satisfait d'apprendre que le gouvernement de la reine ne restera pas isolé au milieu de la crise importante que traverse l'Europe. Notre pays a en Orient de puissants intérêts qui peuvent réclamer de lui une action prompte et résolue. Ce serait donc faire preuve de faiblesse que de laisser le règlement des questions actuelles aux soins des autres puissances signataires du traité de Paris, par la raison que nous n'avons pas vu qu'il y eût lieu d'intervenir entre le sultan et ses sujets. Mais la résolution d'appuyer les réformes proposées une fois prise, on comprend qu'il n'est que juste que le gouvernement de la reine conduise la négociation à sa façon.

La Note autrichienne est sobre dans son texte et ne trace guère plus que l'esquisse d'une nouvelle administration; tout dépendra de l'interprétation que l'on donnera aux principes qui y sont indiqués et de leur transformation en actes positifs.

Comment la justice sera-t-elle rendue par les cours de justice? L'égalité religieuse sera-t-elle une réalité? Comment le paysan sera-t-il protégé dans la perception des taxes contre le percepteur? Ce sont là autant de sujets sur lesquels les gouvernements, quelque sincèrement unis qu'ils soient en politique, peuvent raisonnablement différer d'opinion. Un accord ne saurait être arrêté qu'à la suite d'une enquête qu'un gouvernement seul peut diriger.

Il est encore plus essentiel que le gouvernement anglais soit libre d'examiner par lui-même jusqu'à quel point un projet qui serait proposé par les trois gouvernements qui en prennent l'initiative, collectivement ou individuellement, est sincèrement dirigé vers le but que l'Angleterre a en vue, à savoir la pacification des provinces troublées, sans les amener soit directement, soit indirectement, sous l'assujettissement d'une puissance étrangère. Le pays a assez de confiance dans la manière dont sont conduites les affaires étrangères par le gouvernement pour laisser ces choses entièrement dans ses mains; il saura certainement unir la prudence à la fermeté. Nous pouvons affirmer que lorsque le Parlement se réunira, le gouvernement de la reine sera autorisé à poursuivre les négociations à sa guise.

La nouvelle que la reine ouvrira le Parlement en personne le 8 février a causé une très-bonne impression. Le public attribue cette heureuse résolution à l'influence de M. Disraeli, comme il lui fait honneur du projet de voyage en Irlande qu'on prête à la souveraine. Ces deux actes sont également habiles, car en Angleterre et dans l'Ile Soeur on commençait à murmurer, dans l'une parce qu'on ne voit plus la reine, dans l'autre, parce qu'on ne l'y voit jamais. Le rôle de Victoria est assez facile, elle n'a qu'à se laisser aimer. Il suffit qu'elle apparaisse d'un côté ou de l'autre du canal de Saint-Georges pour qu'elle soit acclamée avec frénésie, mais encore faut-il qu'elle se montre.

AUTRICHE.

Le ministre de la guerre autrichien s'occupe de modifier profondément la loi sur le volontariat. D'après nos informations, les inconvénients de cette institution se feraient sentir en Autriche aussi vivement que dans notre armée. Quand comprendra-t-on, en France, qu'il y a absolue nécessité à réviser également dans notre organisation militaire une institution qui privera, avant dix ans, notre armée de ses meilleurs sous-officiers?

On effectue en ce moment, en Autriche, de grandes expériences sur le nouveau système de canons du général Uchatius. Les résultats ont été, comme les premiers, des plus satisfaisants.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous espérons que M^{lle} Séveste, première chanteuse du Grand-Théâtre de Nantes, se fera entendre au Concert de charité de mercredi prochain.

L'ouverture de la location, pour le Concert de charité, aura lieu mardi matin, à 9 heures, chez M^{me} Thuau.

Nous rappelons que le Concert de la musique des sapeurs-pompiers, dont nous avons publié le programme, aura lieu demain dimanche, à huit heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Ce matin, vers quatre heures, la neige a tombé à gros flocons pendant une demi-heure environ.

Toutes les maisons ont été couvertes d'une assez forte couche qui a tenu assez longtemps pendant la journée.

La première session des assises de Maine-et-Loire, pour l'année 1876, s'ouvrira à Angers lundi prochain 7 février, sous la présidence de M. d'Espinau, conseiller à la cour d'appel d'Angers, ayant pour assesseurs M. Morin, chevalier de la Légion-d'Honneur, et Bazin, conseillers en la même cour.

BONS CONSEILS.

Une nouvelle alimentation pour les chevaux.

La récolte de foin a presque manqué l'année dernière; la première coupe, qui est toujours la meilleure, a été réduite pour ainsi dire à néant. Il ne faut donc pas négliger les bons conseils.

Voilà pourquoi nous appelons l'attention sur un nouveau procédé de nourriture pour les chevaux que M. Monglar, vice-président de la société départementale du Tarn, vient de découvrir.

Ce procédé consiste à remplacer, dans l'alimentation des animaux de trait, une partie de l'avoine par du vin de qualité inférieure.

Or, comme en cette année 1875, si nous n'avons pas eu de foin, en revanche le vin — et le mauvais surtout — n'a pas manqué, le moyen conseillé par M. Monglar peut être facilement employé.

Voici, du reste, la méthode qu'il faut suivre pour arriver à habituer les animaux à la substitution de l'avoine par le vin, car on peut bien s'imaginer que, si on leur présente brusquement du vin, ils refuseront avec obstination de le prendre, et cependant rien, paraît-il, n'est plus facile que de les y accoutumer.

On fait macérer dans du vin la moitié de l'avoine qu'on leur destine; lorsqu'elle est gonflée, on la met au fond du baquet et on la recouvre avec l'autre moitié, qui est restée dans son état naturel. On diminue insensiblement la quantité de celle-ci, et, au bout de très-peu de jours, le cheval est habitué à ne manger que de l'avoine imbibée de vin. En augmentant progressivement la quantité de vin et en diminuant proportionnellement celle de l'avoine, on arrive chez certaines bêtes à leur faire boire le vin presque pur. Plusieurs deviennent même très-gourmandes de cette boisson. Je me souviens, dit M. Monglar, d'une paire de juments qui, à la suite de l'abondante récolte de 1848, furent soumises pendant un temps assez long à ce régime. Elles buvaient du vin d'une qualité très-médiocre avec un empressement singulier, et elles n'ont jamais mieux trotté qu'à cette époque. On leur avait pourtant retranché autant de kilogrammes d'avoine qu'on leur donnait de litres de vin.

Il paraît résulter de cela qu'un poids donné d'avoine peut être remplacé par un poids égal de vin. Cependant il ne faudrait pas tirer de ce fait une conclusion définitive qui ne peut évidemment découler que de nouvelles expériences faites dans des conditions différentes; du reste, il y aura toujours à tenir compte de la richesse alcoolique du vin employé.

Depuis cette époque, M. Monglar n'a jamais soumis d'une manière aussi prolongée aucun cheval à ce régime. Il s'est borné, toutes les fois qu'il avait soutiré du vin et que la quantité de lie qu'il en avait retirée était trop peu considérable pour être mise dans une barrique, à la donner à des chevaux mélangée avec de l'avoine. Ils s'y sont toujours rapidement habitués, et il n'a jamais remarqué qu'il en résultât pour eux le moindre inconvénient.

En résumé, il croit qu'il est facile de remplacer, dans l'alimentation des chevaux, mulets, etc., la moitié au moins de l'avoine qu'on leur donne par du vin de qualité inférieure, même quand il serait louche ou tourné.

Il croit aussi qu'une addition de vin peut permettre de remplacer entièrement l'avoine par de l'orge, des féverolles, etc., le vin donnant à ces grains le stimulant qui leur manque.

L'économie qui résulterait de l'introduction des vins de qualité inférieure dans l'alimentation des animaux de travail ne peut pas être exactement précisée; elle variera évidemment avec le cours des marchés; toutefois, aux cours actuels, elle paraît devoir être considérable.

Faits divers.

Le café Hollandais, à Paris, l'un des plus anciens du Palais-Royal, a été adjugé à M. Gogerie, pour 5,400 francs. La mise à prix était d'abord de 25,000 francs; mais personne n'ayant enchéri, on l'a proposé, mais sans succès, à 15,000 francs. En 1848, ce café avait été estimé plus de 300,000 francs.

On écrit de Saint-Martin-le-Vieux (Haute-Vienne):

« Un fait assez rare de nos jours a eu lieu dans notre petite commune le 18 dernier.

« Un brave père de famille a marié le même jour quatre de ses enfants, deux garçons et deux filles, tous compris entre vingt-deux et vingt-neuf ans.

« Par une coïncidence assez extraordinaire, ses deux gendres portent le même nom que ses deux fils et ses deux brus celui de ses deux filles.

« Les plus anciens de la commune ne se rappellent pas avoir vu, ni ici, ni ailleurs, quatre frères se marier le même jour.

Le Propagateur catholique, de la Nouvelle-Orléans, apprend, par des lettres de Cusco, qu'une ville entière, la ville d'Abancay, a été complètement détruite par un tremblement de terre.

A la bataille de Mouzon, en 1870, après avoir fait des prodiges de valeur, le maréchal des logis de cuirassiers Cottin tombait parmi les morts.

Pendant la nuit, les rôdeurs allemands dépouillèrent son cadavre et lui prirent, notamment, une obligation du chemin de fer de l'Ouest qu'il portait sur lui avec d'autres papiers.

Ses héritiers, connaissant le numéro de cette obligation, la frappèrent d'opposition. Ils n'en entendirent plus parler.

Il y a quelques jours, un garçon marchand de vins présentait, à un changeur de la rue Saint-Antoine, pour en toucher le montant, les coupons échus d'une obligation du chemin de fer de l'Ouest.

Le changeur consulta sa note des valeurs frappées d'opposition, et reconnut que l'obligation y figurait.

Il fit attendre le jeune homme, et, par la porte de l'arrière-boutique, il envoya chercher un gardien de la paix.

Conduit devant M. Ringeval, commissaire de police du quartier, le garçon marchand de vins a avoué avoir trouvé l'obligation sur la voie publique, rue de Rivoli, à la hauteur du numéro 45.

Le fait de s'approprier les objets ainsi trouvés étant assimilé au vol, il a été arrêté.

La suite des investigations a fait découvrir le propriétaire actuel de l'obligation, et elle vient de lui être restituée.

Pour les articles nos 1144 : P. GODRY.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente le tome XII des *Nouveaux Samédys* de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume leur a été consacré par les précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Laçraix, Edouard Grenier; le roman par Georges Sand, Chateaubriand, Champfleury, Ferdinand Fabre; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmoulins, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des *Nouveaux Samédys*, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

Le succès réel obtenu par l'*Opinion* a décidé l'administration de ce journal républicain à s'imposer de nouveaux sacrifices.

Au lieu de se borner à donner un supplément les jours de Chambre, l'*Opinion* offre à ses abonnés, tous les jours non fériés :

DEUX JOURNAUX pour le prix d'UN SEUL.

Le journal de quatre pages contient :
 1° Des télégrammes spéciaux, pour lesquels aucune dépense n'est épargnée : On a pu lire dans l'*Opinion* le discours prononcé par M. Thiers à Arcahon, transmis *in extenso* par le télégraphe; le récit de l'inauguration du monument de Mars-

la-Tour, celui de l'inauguration de la Faculté de droit de Lyon, celui des funérailles de Carpeaux à Valenciennes, de M. Schneider au Creuzot, etc., etc. — En un mot, le télégraphe est devenu le principal collaborateur de l'*Opinion*;

2° Une partie politique des mieux renseignées, grâce au concours de nombreux députés républicains; *Compte rendu analytique officiel de l'Assemblée*, etc.

3° Des correspondances de l'étranger plus nombreuses que dans tout autre journal;

4° Une partie littéraire, ouverte à tous les talents : MM. Alexandre Dumas et Jules Favre viennent d'inaugurer la série des articles de haute littérature que publiera successivement l'*Opinion*;

5° Une partie scientifique fort remarquable;

6° Une partie financière et commerciale analogue à celle des grands journaux anglais.

Le supplément de deux pages contient :

1° Des articles d'actualité, demandés successivement aux plumes les plus renommées;

2° Des échos de Paris, nouvelles du sport, nouvelles de province et de l'étranger; jusqu'aux plus modestes faits divers, toutes les informations du supplément sont recueillies spécialement pour l'*Opinion*;

3° Une chronique judiciaire parisienne, et, quand il y a lieu, des comptes rendus télégraphiques des grands procès de province et de l'étranger;

4° Un roman-feuilleton toujours inédit, choisi avec le plus grand soin.

Le prix de l'abonnement reste fixé à 16 fr. par trimestre. — Envoi d'un numéro-spécimen à toute personne qui en fait la demande à l'administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Librairie FIRMIN-DIDOT et Co, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
 ... sous la direction de M. EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

abonnements pour les départements :
 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. 10; 12 mois, 14 fr. 50.
 2^e édition : avec un gr. coloriée chaque semaine : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 26 fr. 50.
 S'adresser également dans les librairies des départements.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers

| | | |
|------------------------------|----|----|
| 6 heures 20 minutes du matin | 11 | 30 |
| du soir | 7 | 45 |
| | 7 | 40 |

Départs de Poitiers pour Saumur

| | | |
|------------------------------|----|----|
| 5 heures 35 minutes du matin | 10 | 45 |
| du soir | 12 | 30 |
| | 6 | 20 |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER 1876.

| Valours au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valours au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valours au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|---------------------------------------|----------------|--------|---------|--|----------------|--------|---------|----------------------------------|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance décembre | 67 50 | 10 | | Soc. gén. de Crédit industriel et com. | 730 | | | Canal de Suez, jouiss. janv. 70 | 725 50 | | 75 |
| 4 1/2 % jouiss. septembre | 97 75 | | 25 | Crédit Mobilier | 800 | | | Crédit mobilier esp., 1. juillet | 610 | 50 | |
| 5 % jouiss. novembre | 104 50 | | 05 | Crédit foncier d'Autriche | 323 50 | | 5 | Société autrichienne, 1. janv. | 650 | | |
| Obligations du Trésor, 1. payé | 475 | 5 | | Charentes, 400 fr. p. j. août | 336 | | | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 230 | | | Est, jouissance novembre | 399 | | | Orléans | 916 50 | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 494 | | | Paris-Lyon-Méditerranée, 1. nov. | 988 75 | | 25 | Est | 314 75 | | |
| 1865, 4 % | 509 | | | Midi, jouissance juillet | 715 | | | Nord | 310 | | |
| 1869, 3 % | 370 | | | Nord, jouissance juillet | 3205 | | 25 | Ouest | 313 | | |
| 1871, 3 % | 346 | | | Orléans, jouissance octobre | 1029 | | | Midi | 311 75 | | |
| 1875, 4 % | 471 | | 50 | Ouest, jouissance juillet, 55 | 638 75 | | 3 75 | Deux-Charentes | 285 | | |
| Banque de France, 1. juillet | 3867 50 | | | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 1125 | | | Vendée | 240 50 | | |
| Comptoir d'escompte, 1. août | 625 | | | Compagnie parisienne du Gaz | 1125 | | | Canal de Suez | 530 | | |
| Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. | 487 50 | | 50 | Société Immobilière, 1. janv. | 23 | | | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 370 | | | C. gén. Transatlantique, 1. juill. | 270 | | 1 25 | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p. | 900 | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLEANS
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

| | | |
|---|---|----|
| 8 heures 15 minutes du matin, express-poste | 8 | 45 |
| (s'arrête à Angers) | 9 | 1 |
| omnibus | 1 | 33 |
| du soir | 4 | 19 |
| express | 7 | 47 |
| omnibus | | |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

| | | |
|---------------------------------------|----|----|
| 8 heures 35 minutes du matin, omnibus | 8 | 20 |
| omnibus | 9 | 41 |
| express | 10 | 44 |
| omnibus | 10 | 28 |
| express-poste | | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennez.

A VENDRE
 A L'AMIABLE
L'HOTEL
DE LA PROMENADE
 Situé à Gennez, proche les Ponts.
 S'adresser à M^e BOURDAIS. (41)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennez.

A VENDRE
OU A ECHANGER
 En totalité ou par parties,
LA FERME
DE LA BLAIRE
 Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares, située communes des Roisiers et de la Menitré.
 S'adresser à M^e BOURDAIS. (40)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Ensemble ou séparément
 Commune de Dongerie
 rue Morin
 1° Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir, contenant 12 ares.
 2° Un jardin, bien arrosé, contenant 12 ares.
 3° Un clos de vigne blanche, contenant 35 ares.
 4° Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares dit le Clos-de-Tussay.
 S'adresser audit notaire. (458)

Etude de M^e ROBIN, notaire à l'Île-Bouchard.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION
 Le dimanche 13 février 1876,
 à deux heures
470 BEAUX PIEDS D'ARBRES
PEUPLIERS et NOYERS.
 Exploitation des plus faciles, entre route et rivières de Vienne.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e ROBIN, notaire.
 Pour visiter les lieux, à M. BARBETIN, régisseur. (30)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON
 Située à Saumur, rue St-Nicolas, Actuellement occupée par M^{lle} Thourlette.
 S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (27)

CABINET
 DE M. CH. CHARTRAIN
 Ancien notaire,
 Agent d'affaires et expert-comptable, à Saumur, rue Nationale.

A CÉDER TOUT DE SUITE
DEUX ETUDES D'HUISSIER
 De chef-lieu d'arrondissement

UN FONDS DE COMMERCE
 DE
MODÈS ET LINGERIE
 Dans une jolie ville.

UN TENEUR DE LIVRES
DEMANDE UN EMPLOI
 M. CHARTRAIN, directeur divisionnaire de plusieurs compagnies d'assurances, demande des agents et des courtiers. (30)

A LOUER
 Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.
 1° PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.
 Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.
 2° Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.
 3° Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.
 S'adresser à M. GIRARD, père, place de la Grise. (33)

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hotel-de-Ville, 17, à Saumur.

Ecole d'application de cavalerie.

ADJUDICATION
 DE
FOURNITURES
 Nécessaires à l'Ecole de Maréchaleries de l'établissement.

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement du 15 décembre 1875, le public est informé que le 21 février 1876, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de ladite Ecole, dans le lieu ordinaire de ses séances, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées, des fournitures nécessaires à l'Ecole de cavalerie, savoir :

- 1° Fers (neuf et ferraille);
- 2° Clous;
- 3° Charbon de terre;
- 4° Outillage.

Ces diverses fournitures seront adjudgées pour une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

Les personnes qui désirent soumissionner pourront prendre connaissance du cahier des charges déposé au bureau d'habillement de l'Ecole, tous les jours, de une heure à quatre heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés.
 Le général de brigade, président du conseil d'administration.
 L'HOTTE (33)

AVIS
 La commune du Coudray-Macouard demande un cantonnier.

JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. 50.
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'administrateur, place Saint-Antoine des Arts, 21, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 5 fr. — pour les départements 4 fr.

COMPTABILITÉ-DUCHATEAU

La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode, on, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aussi aux petits comptables des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses ou autres, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutiles au Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le nom de Portefeuille.

Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est ainsi supprimé.

Cette méthode de Tenue des Livres est de reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un maître, c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).

Un volume in-8° cartonné et franco par la poste 5 francs.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Vernueil, Paris.

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux, conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

| PREMIÈRE ÉDITION | DEUXIÈME ÉDITION |
|---|---|
| 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; | 1° Chaque semaine, le Numéro de huit pages, comme la première édition; |
| 2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures; | 2° Chaque mois, la double planche de Patrons; |
| | 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. |

UN AN : 12 FR. — SIX MOIS : 7 FR. — TROIS MOIS : 3 FR. 50.
 Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des MODES PARISIENNES, 22, rue de Vernueil, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.